

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE
« Au Fil du Rhonne »
Place du docteur Allain
72220 Teloché
☎ 02 43 42 03 90

ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE
« Croque-Lune »
29 rue du 8 mai
72220 Teloché
☎ 02 43 42 00 42

Compte- Rendu du Conseil extraordinaire des Ecoles du 20 / 03 / 2015, de 18h30 à 19h15

Les membres des conseils d'école des deux établissements publics se sont réunis à la demande des directrices pour examiner les propositions du CIAS sur l'organisation des TAP pour l'année scolaire 2015-2016. Les avis des conseils étaient sollicités et les équipes enseignantes ont choisi de l'exprimer par un vote (par correspondance ou sur place) à la majorité absolue.

Étaient présents : Mesdames Bassoul, Segrétain et Gohier, pour la maternelle Croque-Lune ; Madame Prou, adjointe au maire pour les affaires scolaires ; Messieurs Lepert et Morteveille, parents élus, Mesdames Drouère, Bracquart et Grenier, parents élus titulaires ; Mesdames Beloeil, Girardeau et Girault, enseignantes de l'élémentaire Au fil du Rhonne ; Mmes Pigeon, Garreau et Brunet, parents élus suppléants.

Étaient excusés : Mr Lambert, maire de Teloché ; Mesdames Lemonnier, Goulard et Blouin et Mr Furet, enseignants de l'élémentaire Au fil du Rhonne ; Mme Moneuze, parent élu, Mme Tonnevy, IEN

Secrétaire de séance : Mme Beloeil.

1. Avis du Conseil d'école de la maternelle :

Le Conseil d'école de Croque-Lune était au complet (7 membres) et les membres ont exprimé deux avis :

- leur souhait de maintenir en priorité l'organisation qui a cours cette année (TAP sur 4 x 45 minutes)
- le choix d'une organisation « de secours », à sélectionner entre une demi-journée et 2 fois 1h30.

A 6 voix contre 1, c'est la demi-journée qui a été préférée. Mme Gohier précise que ce deuxième choix est « facultatif » pour l'ensemble des membres du Conseil, car il y a une volonté forte de maintenir les horaires actuels, pour le bien des enfants de maternelle. La durée de 45 minutes pour les TAP (et les APC) est suffisante pour leur âge et permet une régularité sur la semaine.

2. Avis du Conseil d'école de l'élémentaire :

Le Conseil d'école de l'élémentaire comptait quatre enseignants et un représentant de parents absents. Néanmoins, ces membres ont pu voter par correspondance , sous enveloppe cachetée et signée.

La liste d'émargement est consultable en version papier dans les archives de l'école.

Les membres du conseil d'école élémentaire pouvaient s'exprimer, favorablement ou défavorablement et de manière indépendante, sur les deux propositions faites par le CIAS. Après dépouillement des bulletins, nous obtenons :

- Une majorité de votes défavorables à la demi-journée (13 voix contre 1).
- Une majorité de votes favorables aux 2 fois 1h30 (8 voix contre 6)

L'équipe enseignante prend note de l'avis du Conseil d'École et transmettra ces avis au CIAS, par voie électronique.

Le dépouillement a eu lieu par Mmes Girardeau, Girault et Beloeil, sous le contrôle des représentants de parents élus.

Le comptage étant achevé à 19h15, la séance est levée.

A Teloché, le 20/03/2015

Mme Beloeil

Mme Gohier

Mme Girault